AR Prefecture
043-200073401-20241212-2024122-DE
Reçu le 18/12/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 122**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 02/12/2024

Membres en exercice : 43 présents : 27 Votants : 31 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 31

SÉANCE du 12 Décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Bruchet Corine, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Dessalces Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Brun Philippe, Guénard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Mourlevat Marie Agnès, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Sagueton Stéphane à Dessalces Bonnet Laurence, Loucao Elisabeth à Chabannes Fabien, Miramand Christine à Abrial Raymond, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre

Secrétaire de séance : Ferret andré

OBJET : Modification règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (multi-accueils et micro-crèche)

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué à la petite enfance, le conseil communautaire entérine à l'unanimité les modifications suivantes :

- Date : **janvier 2025**

- Agrément de la Micro-crèche des Estables : **8 enfants**

- Dans les priorités d'accueil : **si au moins un frère ou une sœur de l'enfant pré-inscrit est déjà accueilli dans la structure, au moment de l'accueil de l'enfant pré-inscrit.**

Les critères de priorités sont traités de façon équitable, en fonction de l'offre et de la gestion du service.

- Précision pour tout changement de planning : **doit être signalé le plus tôt possible et par écrit, de préférence par mail.**

- Documents à remplir et/ou à signer par les parents pour l'inscription

- **Fiche de renseignements logiciel Amiciel A SIGNER**
- Fiche de renseignements avec personnes autorisées à venir récupérer votre enfant. **A SIGNER**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20241212-2024122-DE
Reçu le 18/12/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

- La feuille des autorisations : photo, sortie, hospitalisation. **A SIGNER**
- Document CAF qui indique le montant de vos ressources. **A SIGNER**
- Coupon du règlement de fonctionnement que vous trouverez en dernière page. **A SIGNER**
- Le contrat d'accueil de votre enfant (un exemplaire vous sera remis). **A SIGNER**

- Exemple donné pour 2024 pour participation financière des familles : **exemple de calcul en 2024 : pour une famille accueillie en multi-accueil, de 2 enfants, ayant un revenu mensuel de 2500 €, le tarif horaire sera de 2500 x 0,0516% = 1,29 € / heure.**

- Tarif moyen 2024 référence 2025 : pour les familles non connues par les services de la CAF ou de la MSA (non allocataires), sans avis d'imposition, ni fiche de salaire, la structure appliquera le tarif moyen N-1 (montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent / nombres d'actes facturés au cours de l'année précédente. **En 2024 le tarif moyen est de 1,62 € de l'heure, sur l'ensemble de nos établissements d'accueil du jeune enfant). Le tarif moyen appliqué en 2025 sera donc de 1,62 € de l'heure.**

- Ressources plancher des familles pour calcul Tarification :

► ***Le plancher :*** **le montant est de 801 € ressources mensuelles, pour la période à compter du 1er janvier au 31 décembre 2025.**

► ***Le plafond*** **: le montant est de 7000 € ressources mensuelles, pour la période à compter du 1er janvier au 31 décembre 2025.**

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme